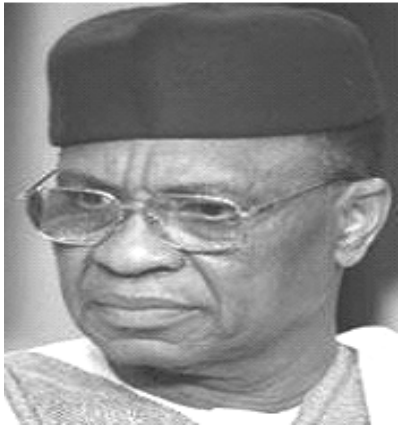


Le Gardien

Bimensuel d'informations générales et d'analyses

2^{ème} Année - N° 11 - Octobre 2009 - Prix : 300 FCFA

"Le bon citoyen obéit à la loi, meilleur est celui qui améliore la loi"



Visite du PRN à Caracas :

De quoi Tandja a-t-il peur ?

Lire page 3

Politique

Mahamane Ousmane wanted !!!



Lire page 5

Afrique

Pourquoi les élections sont-elles souvent contestées ?

Lire page 5

Contractualisation : Un acte de pyromanie

Lire page 2

La journée continue

La paresse érigée en règle

Lire page 2

Editorial

Le compte à rebours a commencé

Lire page 3

Campagne électorale

L'heure des promesses fallacieuses

Lire page 6

Yahouza Sadissou Madobi: le souffle de l'espoir



Lire page 6

La journée continue

La paresse érigée en règle

Le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie a décidé d'instituer la journée continue à l'école. Dans l'esprit de cette réforme scélérate, la rentrée des classes s'effectuera désormais le matin à 7 h 30 mn et la descente interviendra à 13 h 30 mn, soit en tout et pour tout 6 heures de cours d'affilés.

Depuis l'institutionnalisation de la journée continue dans l'administration publique, le virus de la paresse semble s'être emparé du service public. Sinon comment comprendre cette propension exagérée au repos dans un pays qui cherche encore ses marques ? Tout se déroule comme si les planificateurs de l'administration aspirent de moins en moins à travailler et font des pieds et des mains pour forcer les autres nigériens à leur emboîter le pas bon gré mal gré. Par cette institutionnalisation, l'Etat saigne abondamment en payant cumulativement le temps de travail et celui du repos, ce qui est somme toute contradictoire.

Dans la forme, seule une machine peut travailler en continue de 7 heures 30 à 16 heures 30 et être productive. Un être humain mis dans de telles conditions ne peut qu'être improductif. C'est sans doute la raison pour laquelle les bureaux sont devenus des lieux de causeries et des réfectoires improvisés après l'application de la même réforme à la fonction publique. On passe plus de temps à manger et à papoter qu'à travailler véritablement. Et comme il n'existe aucun suivi, ceux qui descendent à 10 heures croisent ceux qui montent dans les ascenseurs et autres escaliers des Ministères. La paresse, combinée à la démotivation, réduit considérablement la performance des agents

qui ont pour la plupart transformé les bureaux en clubs de pari. Et personne n'ose sanctionner compte tenu du parapluie politique qui couvre ces intouchables. Entre temps, le développement du Niger est repoussé perpétuellement au calandre grec. La situation est pire le vendredi. A partir de 10 heures, le week end commence !!!

Même les autres jours, la situation n'est pas plus reluisante, car tout le monde sait que dans ce pays, les fonctionnaires amènent leurs enfants à l'école dans les véhicules de service et partent les chercher à la descente. Donc, avant la pause de 13 heures, ils ne sont plus au bureau.

C'est peut-être là que réside le secret de l'institutionnalisation de la journée continue à l'école, mesure consistant à uniformiser les choses et permettre aux parents d'élèves d'être plus concentrés au travail. Mais hélas, car le problème se complique davantage. En effet, papa est obligé de descendre encore à 13 heures pour aller chercher ses enfants. Et le temps de les amener et de revenir au service, il est déjà l'heure de la descente. Imaginons un seul instant que des dossiers doivent être urgemment signés par un fonctionnaire dont l'instinct patriotique a démissionné face à l'instinct parental. Soit il bâcle le travail soit il ne le fait pas du tout. Prions qu'il ne soit pas appelé à

délivrer une prise en charge pour un malade dans un état comateux.

Dans le fond, l'école est une institution sociale très singulière dont le fonctionnement ne doit pas être calqué sur le modèle des autres institutions. L'école est avant tout un lieu de formation, d'apprentissage, de transmission de connaissances, toutes choses qui nécessitent des préalables et des conditions très rigoureuses. Les cours d'affilés sont pédagogiquement suicidaires, surtout pour des enfants plus branchés sur le Rap que sur la recherche de l'excellence et dont l'identité remarquable n'est autre que la baisse vertigineuse de niveau.

On soutiendra bien sûr que ce système leur permettra à eux et à leurs enseignants de faire davantage de recherche. Mais ce serait malhonnête de ne pas reconnaître que dans ce pays la recherche des sous a triomphé de la recherche intellectuelle aussi bien au niveau des premiers que des seconds. Dans ces conditions, le temps libre ne profite ni aux uns ni aux autres ; ces derniers pourraient y laisser leur peau scolaire.

Si les décideurs publics sont en manque d'énergie et surtout en panne d'idées, la porte de la démission semble être la

seule issue pour sauver ce qui peut encore l'être. S'ils ne sont plus en mesure de booster le progrès, ils sont inutiles et doivent ainsi céder leurs places à d'autres nigériens pleins d'énergies créatrices et aptes à impulser une nouvelle dynamique à l'administration publique. Mais on dira tout de suite qu'ils n'ont ni l'expérience ni le matricule. Or ceux qui ont cette expérience l'ont capitalisée dans le domaine de l'échec et ne constituent pas pour ainsi dire des exemples à suivre. Tout ce qu'ils ont pu depuis les indépendances, c'est de travailler à faire figurer ce pays dans les toutes dernières places du classement mondial, souvent même très loin derrière des pays en guerre. Quant au fameux matricule, tout le monde sait comment il s'obtient et c'est tout sauf sur des bases objectives. Donc la seule manière de le crédibiliser, c'est d'annuler tous les matricules et organiser un test général d'entrée à la fonction publique sous la supervision des Nations Unies. En effet, rien ne prouve que le ministère de la fonction publique, avec la crise de confiance actuelle, puisse avoir la neutralité axiologique nécessaire au déroulement régulier d'un quelconque processus de recrutement. Justice doit être faite à tous ces jeunes nigériens formés à grands frais et dont l'accès à la fonction publique est arbitrairement bloqué, et ce au moment où ceux qui sont dans le service public ne valent pas ceux qu'on refuse d'intégrer. Affaire à suivre !!

Garba Boureyma

Contractualisation : un acte de pyromanie

A quoi servent les écoles normales s'il suffit simplement d'obtenir le BEPC pour prendre la craie ? A quoi servent l'université et les écoles supérieures si les élites formées ne figurent pas dans les priorités du pouvoir ? Voilà autant de questions que se posent tout légitimement la plupart de nos concitoyens depuis l'apparition de cette nouvelle pandémie sociale appelée contrat.

Notre pays a consenti de gros efforts créant des écoles normales pour répondre au besoin pressant d'enseignants. Si les choses étaient convenablement planifiées, le recrutement des élèves maîtres devrait être fonction des besoins en matière de formateurs sur le court, moyen et long terme. Ainsi, en fonction de la croissance démographique, les pouvoirs publics doivent maîtriser les besoins dans tous les secteurs de la vie nationale, principalement les secteurs aussi sensibles que la santé et l'éducation. Mais, au lieu de cela, nous assistons aujourd'hui à un véritable jonglage, à une cacophonie monstre. Finalement, tout le monde est bon pour enseigner : brevetés, bacheliers, techniciens supérieurs, ingénieurs, transitaires et j'en passe.

Résultat : les jeunes n'ont plus d'idéal ni d'ambition. Chacun voudrait juste décrocher le BECP pour aller enseigner on ne sait quoi. Et l'Etat mise cyniquement sur cette main-d'œuvre bon marché pour tuer l'école publique nigérienne. Avec cette baisse généralisée du niveau, le Niger risque fort d'importer des cadres supérieurs après le départ à la retraite de ceux qui sont actuellement sur le terrain, et il n'y aura plus personne pour encadrer cette génération d'enseignants sans formation et surtout sans vocation.

Comment comprendre qu'on recale

des candidats pourtant valables lors du concours d'entrée à l'école normale et qu'on se complaise à recruter des enseignants « bruts » comme on les appelle pour animer des classes qu'ils ont eux-mêmes sautées dans leurs cursus ? Avec de tels encadreurs, l'admission des enfants au collège relèvera d'un véritable parcours du combattant. Arrivés au collège, ils seront confiés à des bacheliers sans formation pour poursuivre l'œuvre démoniaque déjà entamée.

Mais franchement, lorsqu'on bâcle le premier degré et le premier cycle, on n'est plus un élève mais plutôt une calamité scolaire.

Donc, soit l'Etat a besoin d'enseignants et il forme en fonction de ses be-

soins, ou alors il crée les conditions pour privatiser l'école en accumulant d'année en année les problèmes qui ne manqueront pas d'exploser un jour ? Mais pourquoi cette volonté, cet acharnement à faire disparaître l'école publique ? Est-ce parce que les décideurs publics ont pu mettre leurs progénitures à l'abri des perturbations académiques ? C'est là un acte cynique surtout quand on sait que le nigérien ordinaire vit avec moins d'un dollar par jour.

Y a-t-il pire folie que de demander à un pauvre de payer la scolarité de ses enfants ? Celui qui ne peut même pas payer les impôts, peut-il payer les frais de scolarité ?

Maître Panglos

LE GARDIEN

Bimensuel Indépendant
d'Informations générales

et d'analyses

Siège social :

Avenue du Général Seyni Kountché

BP : 218 Maradi - Niger

Tel : 96 33 73 70

Fondateur

Hassane Adamou Amadou

Email : amadihassane @ yahoo.fr

Directeur de Publication

Ali ABDOU

Rédacteur en Chef

Garba Boureyma

Rédaction :

Hassane Adamou Amadou

Mohamed Mamane

Ali Abdou

Garba Boureyma

Composition :

LE GARDIEN

Maquette :

Assane ISSAKA

cel : +227 94 27 16 83

Tirage : 500 exemplaires

sur les presses

de la NIN Maradi

Votre journal est acheminé grâce à AIR TRANSPORT

AIR TRANSPORT VOUS SOUHAITE BON VOYAGE CONFORT - SECURITE - QUIETUDE

Agadez: Face station Kawar	96 99 37 31
Arlit : Face pharmacie populaire	93 22 05 63
Dosso : Face Sonitel	96 03 60 92
Konni : Dernière la Radio Anfani	96 29 52 99
Maradi : A coté de la Nigelec	96 96 83 22
Tahoua : Dernière tribune officielle	96 97 13 44
Zinder : A coté de la Boulangerie grand marché	96 97 47 24
Diffa A coté de la radio Anfani	93 22 05 49
Cotonou : Vodjé route Mosquée Cadjéhoun	+229 93 89 83 82
Parakou : A coté de la Douane	+229 93 81 30 56
Lomé : A coté de la pharmacie les Oliviers	+22896 86 69 63

Editorial

Lancement de la campagne législative :

Le compte à rebours a commencé

Le Niger vibre, depuis quelques heures, au rythme de la campagne pour les élections législatives du 20 octobre 2009. Les états majors des différentes formations politiques sont gagnés par la frénésie militante soutenue par cette détermination à œuvrer afin d'exploiter les moindres occasions afin de rafler le maximum de sièges au parlement. Disons que chacun était prêt et attendait juste le coup d'envoi pour transformer les différents centres urbains et les moindres recoins de nos campagnes en véritables terrains de bataille politique. Tam-tams par ci, meetings par là sans oublier les sempiternelles réunions et autres conciliabules, voilà entre autres, les activités dans lesquelles les uns et les autres rivalisent d'ardeur.

Aujourd'hui, l'heure est aux spéculations et surtout aux pronostics ; autrement dit les analyses sont, le plus souvent, focalisées sur les forces et les faiblesses de chaque parti politique engagé dans la course.

Le constat que l'on peut faire d'une observation de la situation, c'est que le scrutin du 20 octobre présente peu d'enjeux en ce sens qu'il met pratiquement sur le ring des amis ou presque. Cela est d'autant plus vrai que les partis membres de la CFDR ont décliné l'offre de prendre le départ de la course. Dès lors, force est de constater qu' hormis le PNA Al Oumat de Sanoussi Tambari Jackou et le MPN Matassa d'Abdoulaye Sanda Maïga, ce sont les partis membres de l'A.F.D. qui briguent les suffrages. Mais quelles sont les caractéristiques des principales forces en présence ?

✓ **Le MNSD Nassara** : sérieusement secoué par la crise interne traversée depuis la chute de l'ancien Premier Ministre Hama Amadou et son déboulonnage de la tête du principal parti au pouvoir, l'exclusion de certaines grosses pointures jugées fidèles au Président Hama ; le MNSD Nassara, c'est un fait indéniable, a perdu beaucoup de terrain. Certains analystes estiment que les huit petits mois après le congrès de Zinder n'ont pas été suffisants pour panser les plaies. Mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue c'est d'abord la fidélité de l'électorat de ce parti conjuguée à son envergure nationale. Autre atout, et pas des moindres qui milite en faveur du MNSD, c'est qu'il exerce le pouvoir depuis 10 ans, avec toutes les implications que cela comporte notamment en terme de capacité de mobilisation des moyens. En outre, ce parti peut compter sur un allié de taille : la chefferie traditionnelle mais aussi et surtout le monde rural profondément reconnaissant vis-à-vis du président Tandja pour toutes les réalisations faites dans le cadre du programme spécial. Au regard de tout cet arsenal politique, il serait imprudent de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Plus précisément, le MNSD peut réaliser un score surprenant.

(Suite en page 6)

Visite du PRN à Caracas :

De quoi Tandja a-t-il peur ?

Au moment où les chefs d'Etats et de gouvernements du monde entier se sont retrouvés à New York pour prendre part à l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Président de la République du Niger, Mamadou Tandja, a préféré effectuer une visite au Venezuela pour prendre part au deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique. Ce choix du Chef de l'Etat, comme il fallait s'y attendre, suscite moult interrogations au niveau de l'opinion. Qu'est-ce qui justifie la préférence de Tandja pour Caracas au détriment de New York ? Aurait-elle un quelconque rapport avec la situation politique actuelle du Niger ?

A cette question, beaucoup d'observateurs répondent par l'affirmative et pensent que Tandja craint probablement de faire face à ses pairs ou de subir le sort réservé au Président de la Haute Autorité de Transition Malgache, Andry Rajoelina. Ce dernier, en dépit de ses multiples tentatives, s'est tout simplement vu refusé la parole ; les pays membres de la SADEC ayant opposé un nief catégorique tout en faisant voter une motion le désignant comme un putschiste. Pareille démarche aurait inspiré les pays membres de la CEDEAO à l'égard de Tandja au regard de la crise politique que traverse le Niger depuis plusieurs mois déjà. Mais si réellement c'est cela qui fait courir Tandja, il faut dire qu'en vérité il n'y a pas de quoi fouetter un chat dans la mesure où nul ne peut remettre en cause le fait qu'il soit le Président de la République du Niger. On peut certes, contester les dernières phases de l'évolution politique du pays notamment le changement de constitution consacrant le passage de la 5^{ème} à la 6^{ème} République et le bonus de trois ans accordé au Président Tandja, mais on ne saurait lui empêcher de prendre la parole à la tribune des nations unies sans pour autant faire injure au peuple nigérien dont une bonne partie a cautionné cela le mardi 04 août 2009.

Mais, un rapprochement avec le Venezuela de Hugo Chavez est-il opportun surtout au regard de la position de ce pays ?

Pays de l'Amérique latine disposant d'énormes richesses pétrolifères,



le Venezuela est dirigé depuis quelques années par le très bouillant Hugo Chavez dont la particularité est d'être de l'extrême gauche et surtout d'avoir des relations tumultueuses avec le pays de l'oncle SAM. Autrement dit, en choisissant un rapprochement avec ce pays après la Chine, le Président Mamadou Tandja s'inscrit dans la logique d'une diplomatie gauchisante », ce qui ne sera certainement pas du goût des Etats-Unis et même de la France. Certes, le Niger est un Etat souverain et chaque patriote doit revendiquer cela, mais les relations internationales

sont, en grande partie, dictées par les relations pragmatiques « gagnant - gagnant » en terme économique et politique.

Alors pour paraphraser Shakespeare, être souverain, ou non, n'est pas la question. Il s'agit plutôt de savoir si, en cas de brouille avec les Etats-Unis et la France, le Niger pourrait gagner avec le Venezuela ce qu'il perdrait avec eux. Quoi qu'il en soit, le Niger n'a pas intérêt à se mettre en marge du concert des nations. Des pays comme la Libye, en dépit de leurs immenses richesses, en ont fait la triste expérience mais ont dû batailler dur pour avoir une « note de conduite » acceptable vis-à-vis de la communauté internationale.

Dés lors, il est temps pour Tandja et son équipe de prendre les précautions nécessaires en vue d'éviter à notre pays d'autres épreuves dont il n'a que faire. A moins que la vision du Président de la république ne soit tellement haute qu'un petit journaliste ne puisse pas être en mesure d'en percevoir les enjeux. Mais, pareille éventualité ferait ressortir un fossé entre les aspirations des dirigeants et celles du peuple ; ce qui n'est pas bien.

Hassane Adamou Amadou

COMPLEXE SCOLAIRE PRIVE
MASSANI
DISCIPLINE-TRAVAIL-SUCCES

COLLEGE ET LYCEE
 QUARTIER ZARIA
BP: 228 Maradi-Niger
TEL: 21421791/21421792/94328718/97072083
CSP MASSANI, une école de référence!!!

AZAWAD TRANSPORT VOYAGEURS

A.T.V
TRANSPORT VOYAGEUR

ETABLISSEMENTS WAZIRFA MARINA DE Maradi: 10 ANS AU SERVICE DE L'EXCELLENCE

Depuis sa création en 1999, le groupe Wazirfa caracole en tête des établissements privés de la communauté urbaine de Maradi, accumulant les succès d'année en année. C'est ce qui explique sans doute la confiance chaque fois renouvelée dont il jouit auprès des parents d'élèves. Avec des infrastructures adaptées, une administration rompue à la tâche et un corps enseignant dévoué et extrêmement motivé, des installations sportives impeccables et des salles informatiques fournies, le groupe Wazirfa se posi-

tionne en tête de peloton dans la communauté urbaine de Maradi. Les élèves issus de ses rangs ravissent toujours les premières places lors des examens de fin d'année et font la différence dans les établissements secondaires qui les reçoivent à la fin du cycle primaire.

Pour vous faire découvrir ce groupe scolaire hors pair, votre journal est allé à la rencontre de son fondateur, Mr Bachir Abdou Wiziri.

Voici l'entretien qu'il a bien voulu nous accorder

Pouvez-vous nous donner un aperçu sommaire du groupe wazirfa et la situation géographique des différents sites qui le composent ?

Le groupe Wazirfa est un ensemble formé de trois sites. Le premier, vieux de 10 ans, se trouve à côté de l'hôtel Larewa, un peu à l'Est de la CNSS et de Maïssagé transport ; le 2^{ème} se trouve vers la sortie route Dan issa sur le prolongement Est de la Direction régionale des transports terrestres et le 3^{ème} se situe à l'immeuble la mosquée, sur la grande voie, route Niamey.

Peut-on avoir une idée du palmarès des établissements Wazirfa ?

Le palmarès des établissements Wazirfa est très riche et brillant depuis sa création en 1999. Rappelons que la création de l'établissement s'inscrit dans le cadre d'une suite que nous avons donnée à un appel lancé par le premier Ministre de l'époque, Ibrahim Hassane Mayaki qui, face à la situation de crise aigue que traversait l'école nigérienne, a lancé un appel à tous les nigériens de bonne volonté de bien vouloir créer des initiatives afin de relever ce défi en même temps qu'il lançait un appel aux bailleurs de fonds pour venir aider le Niger notamment dans les secteurs sociaux, et en priorité l'éducation. C'est donc à cet appel que nous avi-

sons d'une méthode pédagogique spéciale pour relever son défi et pour le faire réussir.

Quel est le secret de cette réussite ?

Cela réside dans le fait que nous avons très vite pris conscience qu'avec le nouveau programme, tel qu'initié par l'INDRAP, il y a nécessité d'engager des cellules de réflexion autour de toutes ces programmations pédagogiques. C'est ce qui a amené, très tôt Wazirfa à créer une cellule de recherche pédagogique, cellule qui est partie jusqu'à élaborer des documents propres et spécifiques, accompagnateurs de tous les documents officiels de l'Etat.

Et cela a payé car aujourd'hui, Wazirfa dispose d'une gamme de documents pédagogiques propres qui accompagnent les enseignants, qui facilitent le travail et qui facilitent la compréhension de toutes les activités académiques. Cela est une fierté d'autant plus que même au niveau des établissements publics ou privés, on fait recours à ces documents pour renforcer leurs capacités.

Donc c'est une fierté pour vous de relever du secteur de l'éducation ?

Au-delà de la fierté, c'est un devoir que nous avons accompli. L'Etat nous a formé et nous a tout donné. Maintenant, à notre âge, nous allons constituer un exemple de restitution.



Wazirfa Marina Zone I Quartier Zaria

ons répondu en créant le 1^{er} établissement composé de 6 classes en matériaux définitifs, un bloc administratif, un magasin et des latrines en bonne et due forme.

A l'époque nous avions créé 8 emplois permanents et 2 temporaires. Aujourd'hui, nous sommes à 71 emplois, ce qui est très important en matière de réduction du chômage. Sur le plan des infrastructures, nous sommes passés d'un seul site à 3 et de 6 classes à 36. Ensuite, des bureaux administratifs qui nécessitent du personnel et nous passerons d'un seul secrétaire financier à 13. Quant à l'œuvre de construction de ces classes, c'est également des investissements, des efforts, des dossiers ficelés de tout temps et qui étaient suivis pour respecter les engagements pris avec les partenaires. De la date de création à aujourd'hui, nous avons enregistré à peu près 1300 élèves admis dans les collèges d'enseignement général et notre taux de réussite tourne autour de 95 à 100 % durant toute la décennie. Mieux, dans les CEG, publics comme privés, nos élèves occupent les 1^{ers} rangs dans les classes où ils sont orientés Il y a même une sorte de mythe qui fait dire à la population de la communauté urbaine de Maradi que même si un enfant est en déperdition scolaire, à Wazirfa nous dispo-

Quels sont les partenaires qui vous appuient dans cette œuvre somme toute louable ?

Vous savez, nous sommes au privé, ce qui suppose une dynamique et, avec la mondialisation, nous sommes en perpétuelle quête de plusieurs sortes de partenaires tant au Niger qu'à l'extérieur. Il y a des investisseurs fiables qui comprennent une lancée fiable, qui comprennent la crédibilité de quelque chose. Il y a donc des partenaires, à commencer par l'Etat qui nous a accordé une certaine marge de facilités rien qu'en nous cédant une part de ses nobles responsabilités ou en nous aidant, à travers ses cadres, à ficeler des dossiers et à poursuivre la formation des agents et autres. A l'extérieur, nous avons des consultants en terme d'architecture, de pédagogie ou de formation à distance.

Que gagne t-on à inscrire son enfant au Wazirfa ?

Inscrire un enfant à Wazirfa, au-delà du primaire c'est payer à peu près sur 2 ans de scolarité au niveau du secondaire parce que le secret du nouveau programme que nous avons percé, nous permet de surmonter les lacunes de l'ancien, notamment le décousu qui existe entre la réalité vécue par l'enfant et la réalité socio économique du pays. Il y avait une sorte de rupture qui

fait qu'une fois au secondaire, l'enfant est déboussolé. C'est donc ce secret que nous avons percé et nous donnons à l'enfant la voie et l'ouverture qu'il faut pour amorcer, sans difficulté, l'étude scientifique par sa propre volonté, par sa propre méthode. C'est cela qu'élèves et parents d'élèves gagnent à Wazirfa. Mieux, ça fait trois ans que nous expérimentons la présentation de nos élèves au CFEPD à partir du CM1 en vue de réduire l'âge et leur donner plus de chance d'être acceptés, dans l'avenir, par les Universités européennes. En France, par exemple, l'enfant est inscrit à trois ans, de sorte qu'à l'âge de 14 ans déjà il a son Bac alors que le bachelier de chez nous a au moins 20 ans et se voit souvent refusé. Nous avons donc inséré cette donnée sociologique dans nos données, et le résultat est plus que probant dans la mesure où une candidate que nous avons présentée à partir du CM1 a même été 1^{ère} du centre.

Un dernier mot ?

Un seul mot ne peut pas permettre de rendre la substance de ce que nous avons à l'esprit car nous sommes dans un secteur stratégique, un secteur sensible, un secteur de responsabilité. C'est pourquoi je vais lancer beaucoup d'appels à l'endroit des partenaires de l'école à commencer par l'Etat. Nous sommes, certes fiers de notre partenariat et de l'esprit de concertation qui le caractérise, parce que j'assure la prési-

sent, et par conséquent l'Etat doit l'accompagner et l'encourager par l'application des textes qui régissent l'enseignement privé, notamment l'octroi des subventions. On ne peut pas mettre celui qui fourni des efforts et celui qui n'en fournit pas, celui qui construit et celui qui fait juste des hangars et qui considère qu'il faut juste amasser de l'argent, dans la même assiette. Nous en appelons aux responsables académiques de bien vouloir examiner cette donnée surtout qu'il y a une sorte d'amorce économique, une sorte d'espoir. Dans tous les pays, si dans le secteur social, il y a des partenaires qui accompagnent l'Etat, celui-ci doit les appuyer en termes de subvention. Pour prendre l'exemple de Wazirfa, selon nos calculs, nous devons avoir dans les 66 millions de francs CFA de subvention. Mais en 10 ans, nous n'avons reçu que 1.400.000 F. Au fait, selon les statistiques, la formation d'un enfant au public coûte 75.000 F CFA à l'Etat. Or, au privé les frais de scolarité tournent autour de 30 à 50.000. On n'atteint pas le seuil de 75.000 f ce qui veut dire qu'il y a des efforts qui sont faits. Au niveau d'une classe, l'Etat assure la prise en charge de 6 élèves. Nous, nous avons des classes de 60 élèves, ce qui signifie la prise en charge de 54 élèves de plus.

A l'endroit des autorités académiques,



Wazirfa Marina Zone III immeuble la mosquée

dence de l'association des fondateurs des établissements privés et à ce titre je suis associé à beaucoup de forums, à beaucoup de consultations en vue du rayonnement de l'école au niveau de la région de Maradi, mais il y a des lacunes. Il y a 15 à 20 ans de cela, il était une gageur de parier que la population de Maradi allait prendre en charge les frais de scolarité de 40 % des élèves. Aujourd'hui, selon les statistiques officielles, 40 % des élèves de la communauté urbaine de Maradi sont inscrits au privé. Au regard de ces chiffres exceptionnels, des efforts énormes que cette population con-

notamment les cadres chargés de l'éducation, nous en appelons à plus de sérénité, à plus de lucidité et à plus de recherches car nous avons fait des constats depuis 10 ans : toutes les lois et toutes les réflexions sont faites sur la base de la gestion du public ; c'est le cas des COGES qui peuvent être adaptables au public et non au privé. Il faudrait donc nécessairement voir dans quelle mesure élaborer des textes adaptés. Nous avons besoin d'évoluer.

Propos recueillis par Garba Boureyma

Mahamane Ousmane wanted !!!

Déclenchée depuis 2005 avec la vague d'arrestation ayant concerné un conseiller et ami du Président Tandja, Jules Ouguet, l'ancien Président du conseil de la communauté urbaine de Niamey, Abouba Ganda et plusieurs personnalités, l'opération dénommée "mains propres" du Président de la République a atteint une phase critique avec la mise en examen de l'ancien Premier Ministre et Président du MNSD-NASSARA Hama Amadou. Aujourd'hui, elle vise l'ancien parlement. Ainsi, après la vague d'interpellation de députés nationaux, c'est l'ancien Président de cette institution et président de la Convention Démocratique et Sociale (CDS-Rahama), Elhadj Mahamane Ousmane qui est désormais visé.

Les services compétents, selon des sources dignes de foi, procéderaient à des réflexions afin de voir dans quelle mesure lever l'immunité parlementaire qui le couvre. Selon l'ancien procureur de la République M. Soli Abdourhamane, interrogé par un confrère, les textes en vigueur au Niger ne prévoient pas d'immunité à Mahamane Ousmane en tant qu'ancien Président de la République. Cependant, là où l'Etat nigérien aura quelques soucis pour le poursuivre, c'est que selon les textes du parlement de la CEDEAO, même en cas de dissolution des parlements nationaux, les députés de la communauté poursuivent leurs mandats jusqu'à leurs termes. C'est dire que pour atteindre Mahamane Ousmane, quatre options s'offrent aux autorités de la 6^{ème} République :

1. Demander aux parlementaires de la CEDEAO de lever l'immunité du Président de leur institution. Mais on ne doit pas se faire d'illusions, une telle démarche est incontestablement vouée à l'échec, surtout au regard des relations désormais tumultueuses que le Niger entretient avec le parlement de la communauté depuis le déclenchement du processus de passage à la 6^{ème} République.

2. Fermer les yeux sur le statut de parlementaire communautaire de Mahamane Ousmane et l'arrêter. Pour cela, il faudrait d'abord que le concerné accepte de revenir au pays par ce temps-ci, ce qui est très peu probable ; ensuite il faudrait que le Niger renonce à avoir des relations apaisées avec les autres pays de la CEDEAO avec, comme conséquence, son isolement diplomatique.

3. La troisième option consiste à surseoir à toute poursuite concernant Mahamane Ousmane jusqu'à ce qu'il épuise son mandat. Mais, d'ici là, beaucoup d'eau aura coulé sous le pont et nul ne saura ce qui adviendra du dossier.

4. La dernière option aussi improbable que la 1^{ère}, réside dans une démission de Mahamane Ousmane de son poste pour se mettre à la disposition de la justice nigérienne. Mais, pour cela, il faudrait d'abord que Nafarko ait foi en la justice mais aussi et surtout en son innocence. Il faudrait également qu'il ait le courage politique de démissionner. Pour l'heure, il se la coule douce à Abuja et tout laisse croire que son retour au pays n'est pas pour demain dans la mesure où certaines sources indiquent que son domicile est complètement vide. Craint-il d'être arrêté ? Qui sait ? Ce qui est sûr, c'est que les nigériens se souviennent encore de ses multiples voyages qui lui ont valu le surnom de « d'oiseau voyageur ». Et quand on sait que le rapport fait cas de frais de missions...

En effet, cette opération, faut-il le rappeler, fait suite à une inspection d'Etat menée au niveau de l'Assemblée nationale, inspection qui a révélé des irrégularités portant sur plus de 18 milliards de francs CFA en terme de dépenses non justifiées. Dans ce cadre, outre les membres du bureau, à l'exception du Président Mahamane Ousmane, du 4^{ème} vice-Président Brigi Rafini et du secrétaire

élu Salissou Mamane (absents) ; plusieurs membres de l'administration de l'Assemblée Nationale dissoute ont été interpellés dont le Directeur de cabinet du Président Ousmane, le secrétaire général Moutari Moussa, son adjoint Rabiou Nafiou, et le Directeur du service financier et comptable Hassan Diaouga.

Ce qui doit être retenu, c'est que par cette mesure, le Président Tandja administre la preuve qu'il peut aller très loin dans sa logique. Mais peut-il y aller jusqu'au bout ? Là réside toute la question. Mais comme disent les anglais : «Wait and see».



Ce qui est, pour le moment, certain, c'est que les langues commencent à se délier. Ainsi, la plupart des observateurs de la scène politique nationale estiment que cette opération doit se poursuivre jusqu'à son terme quitte à faire tomber beaucoup de têtes. Seulement, l'opération mains propres doit être conduite dans le strict respect des lois en vigueur, à commencer par la présomption d'innocence.

Tout celui qui est reconnu coupable d'indélicatesse vis-à-vis de la chose publique doit rendre gorge. Mais, il ne faut pas que certains malins esprits s'en servent comme arme de règlement de compte politique. Et justement, à ce niveau, se pose la question de la candidature des ex parlementaires suspectés dans cette sulfureuse affaire.

Avant que leur culpabilité ne soit établie, peut-on leur empêcher de briguer de nouveaux mandats ? Si oui, sur quelle base juridique ? Et quand on sait que les législatives c'est pour le 20 octobre, et qu'à cette date il serait difficile de boucler les différents dossiers afin de savoir qui est coupable ou non ; il va se poser la difficile équation à moins qu'on ne fasse du forcing, avec le risque de tomber dans l'illégalité. Et, une fois élus ils seraient sous immunité parlementaire dont la levée pourrait poser problème, à l'image de ce qu'on a observé dernièrement concernant les députés Intarou Hassane, Bonkano Maïfada et Raja Chaïbou.

Il faut dire, en, tous cas, que les prochains jours seront riches en enseignement mais aussi en rebondissement.

Hassane Adamou Amadou

Afrique

Pourquoi les élections sont-elles souvent contestées ?

La proclamation des résultats des élections, en Afrique, provoque très souvent des vagues de contestation qui aboutissent généralement à des actes de violence. Le cas du Gabon est assez illustratif.

Malheureusement, les exemples probants d'une alternance pacifique à la suite d'une élection libre et honnête sont très rares. Pourquoi alors les élections sont-elles souvent contestées en Afrique ? Dans cet article, Hicham EL MOUSSAOUI, analyste sur www.unmondelibre.org, nous propose une analyse originale des raisons de ce phénomène. En considérant le processus électoral comme un marché, où les offreurs sont les candidats et les demandeurs les électeurs, l'auteur explique cette contestation comme le symptôme d'un problème de régulation de la concurrence sur le marché politique et de la carence des mécanismes de résolution de conflit, d'où les réactions violentes des contestataires.

Si la vague d'essais démocratiques du début des années 90 a laissé entrevoir beaucoup d'espoir chez les peuples africains, force est de constater que les exemples probants d'alternance à la suite d'une élection libre et honnête demeurent rares (Ghana, Botswana). Même s'il ne s'agit pas d'une exclusivité africaine, les élections dans le continent noir sont souvent contestées et débouchent sur des vagues de violence (Kenya, Congo-Brazzaville, Gabon, etc.). Comment expliquer un tel phénomène ?

Afin de répondre à cette question, l'approche de l'économie des choix publics (Public Choice) semble pertinente. Dans cette approche, on considère qu'il n'y a pas d'Etat qui cherche l'intérêt général, mais seulement des hommes d'Etat (politiques et bureaucrates) qui se préoccupent en premier lieu de leur propre intérêt (recherche du pouvoir). Toujours dans cette approche, le processus des élections, est considéré comme un marché : les offreurs sont les hommes politiques et les demandeurs sont les électeurs. Contre les votes des seconds, les premiers échangent des promesses électorales dans des domaines spécifiques. Bien évidemment, pour que les résultats du scrutin soient admis par tous les participants, ces derniers doivent observer un certain nombre de règles relatives à la concurrence loyale, c'est-à-dire des règles qui garantissent le bon fonctionnement du marché politique. En conséquence, si les élections en Afrique sont souvent contestées c'est parce que les règles du bon fonctionnement du marché politique manquent ou lorsqu'elles existent elles ne sont pas respectées. De quelles règles s'agit-il ?

Qui dit marché politique dit échange entre les électeurs et les candidats, un échange qui ne peut avoir lieu sans le respect du droit de vote des premiers et du droit d'éligibilité des seconds. Malheu-

reusement, les listes électorales sont souvent tripatouillées et le découpage électoral manipulé ce qui donne lieu à des listes fantaisistes et à des situations « coquasses ». A titre d'exemple, lors de la récente élection d'Ali Bongo, on a compté plus de 2 millions d'électeurs inscrits, alors que le pays ne compte qu'environ 1,4 million habitants. Par ailleurs, il a été relevé l'inscription sur les listes de personnes décédées et d'enfants. L'ingérence de l'appareil étatique, souvent au profit des candidats sortants, n'est pas autre chose qu'une violation du droit de vote des électeurs. Par conséquent, l'échange (l'élection) n'est plus bénéfique et la concurrence est faussée, ce qui explique le sentiment d'injustice des électeurs africains et par là même les mouvements de violence post-électorale.

Bien que les candidats soient de plus en plus nombreux à se présenter aux élections, notamment présidentielles, le candidat ne peut s'approprier totalement le fruit de son travail (campagne électorale) dans la mesure où son droit d'éligibilité est violé. En effet, les listes électorales sont souvent gonflées dans les zones partisans du candidat de l'appareil étatique et dégraissées dans les zones hostiles. Cela va sans compter les intimidations, les menaces qui émaillent les scrutins. Ainsi, lorsque l'on viole le droit de vote ou d'éligibilité de quelqu'un la probabilité que celui-ci recoure à la violence augmente. Mais les violences post-électorales en Afrique sont-elles une fatalité ?

Apparemment, il n'y a pas de raison a priori qui ferait que les africains soient violents par nature. Au fond, il s'agit d'un problème institutionnel dans la mesure où le règlement du contentieux dans les pays africains souffre du manque de règles et de mécanismes capables de trancher les litiges. Certes, les commissions électorales existent, mais la plupart du temps, elles se contentent de centraliser

et d'annoncer les résultats sans aller au fond des choses. Leur indépendance est très limitée dans la mesure où en l'absence d'état de droit, et de séparation des pouvoirs, et avec un manque de moyens, la justice est trop dépendante du pouvoir en place pour aller à l'encontre des favoris de l'appareil étatique. Dès lors, la faiblesse de l'état de droit et l'absence d'une justice indépendante expliquent la méfiance des électeurs africains et donc leurs contestations violentes des élections.

Si les africains ont acquis une mauvaise image des élections, d'où leur méfiance, c'est parce que le processus de la compétition électorale a été faussé. On dit toujours que la concurrence profite aux consommateurs, en l'occurrence aux électeurs. Mais, comme les règles de la concurrence loyale n'ont pas été respectées les élections ont été souvent un moyen de contrôle des gouvernés par les gouvernants sans aucune réciprocité. Faute de choisir des personnes ou des programmes, les électeurs africains ont souvent été capturés par des entreprises de mobilisations ethno régionales. L'instrumentalisation, par les politiciens, des identités locales et claniques a débouché sur des tensions électorales et dans de nombreux cas sur des violences, voire des guerres civiles comme au Congo Brazzaville à partir de 1993.

Somme toute, la contestation des élections et la violence qui s'ensuit est un problème institutionnel de régulation de la concurrence politique : enregistrement des candidatures des futurs élus, enregistrement des électeurs, le choix des emblèmes ou des symboles ainsi que des couleurs des partis politiques (en raison de l'analphabétisme des électeurs), accès aux médias et liberté de la campagne électorale, Les opérations du vote, du dépouillement des votes et de proclamation des résultats. La mauvaise gouvernance ne fait qu'accroître ce problème de la régulation de la concurrence politique.

En conséquence, la prévention de la contestation électorale et la réhabilitation de la démocratie africaine passent par une réforme institutionnelle visant l'instauration et la consolidation de l'état de droit, de la justice et l'amélioration de la transparence de manière à protéger les droits de vote des électeurs comme les droits d'éligibilité des candidats.

Hicham El Moussaoui

Publié en collaboration avec www.UnMondeLibre.org

Campagne électorale

L'heure des promesses fallacieuses

Du 28 septembre au 18 octobre prochains, notre pays vibrera au son des tambours et autres trompettes politiques. Sous la bannière de leurs formations respectives, les différents candidats rivaliseront d'ardeur, de mensonges et de démagogies pour collecter les suffrages. Chaque oiseau, de bon comme de mauvais augures, chantera sa petite partition dans le but de séduire le plus grand nombre possible d'électeurs.

Mais il faut dire que dans cette lutte de positionnement, les recettes dépassent le cadre des vigoureux mensonges pieux dont parlait Platon, c'est carrément du Machiavélisme à l'état pur, surtout eu égard à la manière peu orthodoxe dont les politiciens se jouent du peuple en le trai-

tant, dans le meilleurs des cas, comme du bétail électoral.

Si la démocratie est, par essence, un régime plébéien, aucune force politique ne doit se substituer au peuple souverain comme à l'occasion du référendum où le mot peuple a été abusivement cité. Cette propension à inférioriser le peuple constitue un écueil pour la démocratie en ce sens qu'il débouche sur un élitisme incompatible, par principe, à la démocratie. Ainsi ceux qui détiennent quelque compétence que ce soit pensent qu'ils sont au dessus du peuple comparé, à l'occasion, à un groupe de gamins qu'on peut contenter rien qu'avec des bonbons.

Or, l'histoire démocratique récente a démontré que les élites corrompues sont comme des chemins qui ne mènent nulle part, sinon à la ruine collective. Toutes ces années de démocratie n'ont profité qu'aux seuls acteurs politiques ; il est temps de penser au peuple, à la grande muette : celle qui attend l'eau potable, les services sociaux de base, la fin des années blanches ou multicolores. Tout ceci n'est pas possible tant que le détournement des deniers publics constitue l'exercice favori des responsables. Ces derniers affichent d'ailleurs un comportement ambivalent. Lorsqu'ils cherchent à se positionner, ils semblent sérieux, altruistes, moraux et irréprochables à tout

point de vue. On fait miroiter maints prodiges au peuple, des hilaires robotisées aux greniers furtifs en passant par des robinets de bouillie, des machines à faire le TUWO. Mais une fois la position acquise, ils apparaissent pour ce qu'ils sont en réalité : des démagogues, des plantes de java qui ne peuvent se développer qu'en suçant les autres. Est-ce cela la démocratie ? Qui faut-il alors former, le peuple ou ses dirigeants ? En tout cas si, comme le dit Hegel, tout peuple a le gouvernement qu'il mérite, force est de reconnaître que jusqu'ici le peuple nigérien cherche toujours les représentants qu'il mérite. Les espoirs ne doivent pas être déçus !!!

Garba Boureyma

Yahouza Sadissou Madobi : le souffle de l'espoir

Né en 1966 à Madobi, dans le département d'Aguié, Yahouza Sadissou fit ses études primaires à Madobi puis fréquenta le CEG d'Aguié. Après l'obtention du BEPC session de Juin 1984, il fut orienté à l'École Normale Askia Mohamed de Zinder.

Titulaire du Bac A4, session 1987, il fut admis au département d'Histoire à la Faculté des Lettres et sciences Humaines de l'Université Abdou Moumouni Dioffo de Niamey.

Ces études supérieures furent sanctionnées par l'obtention d'une Maîtrise Histoire.

Il servit successivement comme professeur d'histoire géographie au CEG Goudel, au CEG Wadata et au Lycée Mariama de Niamey, puis au Lycée Dan Baskoré et au complexe privé Sahel de Maradi.

Parallèlement à l'enseignement, Yahouza Sadissou caressait le journalisme, métier qu'il chérissait depuis sa tendre enfance.

Ainsi il était l'un des tous premiers journalistes de la Radio privée Anfani Niamey. La pertinence de ses analyses et son dévouement au travail ont très vite séduit la Direction Générale de l'Agence Anfani. En guise de reconnaissance, il fut nommé Directeur de la Radio Anfani Maradi, responsabilité qu'il a exercée pendant quatre ans.

Yahouza Sadissou fut successivement correspondant à Maradi de la VOA (Voice of America) et de la Radio Iran.

Il a participé à plusieurs ateliers et séminaires de formation en matière de journalisme, mais la formation qui a définitivement fait basculer son destin, de l'enseignant au journaliste, est celle qu'il a reçue à la Radio Deutsche Welle (DW) à Bonn en Allemagne d'août 2003 à janvier 2004. L'abnégation au travail dont il a fait montre, dans cette Radio internationale, lui a valu un contrat de cinq ans, de janvier 2005 à décembre 2009.

Très attaché à sa patrie et profondément soucieux de participer à la construction nationale, Yahouza Sadissou a choisi de revenir au bercail.

Il créa l'Agence Privée de Communication Garkuwa, à Maradi.

La Radio Privée Garkuwa l'un des maillons de l'Agence est opérationnelle depuis octobre 2008.

De part sa formation professionnelle de journaliste-historien, Yahouza est de facto



un homme politique.

Après avoir été pendant longtemps observateur de la scène politique nationale, il décide finalement d'en être acteur depuis la création du RSD-Gaskiya de Cheïffou Amadou.

Au sein de cette formation politique, il occupa successivement les postes de Secrétaire à l'information du Rassemblement départemental de la Communauté Urbaine de Maradi et du R.T.G (Rassemblement des Travailleurs militants du RSD).

En Juillet 2008 il fut, à l'unanimité des militants RSD du département d'Aguié, coopté président du R.A.D.E.P. (Rassemblement Départemental), c'est à ce titre qu'il déposa sa candidature aux élections législatives du 20 Octobre 2009.

La majorité de la population des quatre communes du département d'Aguié (Aguié, Gangara, Gazaoua, et Tchadoua) toutes tendances confondues, a accueilli favorablement sa candidature qu'elle considère comme un souffle de l'espoir.

Mais au delà du département d'Aguié et de la Région de Maradi, l'admission de Yahouza Sadissou Madobi au sein du parlement sera incontestablement une valeur ajoutée à l'amélioration de la qualité des débats.

Son dynamisme, son intégrité, son énergie débordante, son ardeur au travail, son sens du patriotisme et de l'initiative, sont autant de qualités recherchées pour un digne représentant du peuple. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ces qualités sont appréciées à leur juste valeur par le bureau politique national du parti mais aussi et surtout par le Président Cheïffou Amadou qui, en dirigeant averti, a su détecter en Yahouza toutes ces valeurs sociales et politiques tant recherchées. D'ailleurs, au regard de leurs

liens très poussés et de leur tacite complicité, beaucoup voient en Yahouza Sadissou le fils spirituel de Cheïffou Amadou.

Autre atout, et pas des moindres, qui milite en faveur de la candidature de Yahouza, c'est sa sociabilité mais aussi et surtout l'ambition qu'il nourrit pour une jeunesse responsabilisée et parfaitement impliquée dans les actions de développement national. Quant à la femme, on peut dire, sans risque de se tromper, qu'elle est l'al-

pha et l'oméga des préoccupations de Yahouza. Tout cela, ajouté aux projets qu'il nourrit pour le monde rural et le secteur éducatif, fait de ce candidat hors pair l'homme idéal pour porter loin la voix des sans voix – comme il l'a toujours fait de part son travail de journaliste, à la seule différence que cette fois-ci, c'est en tant qu'élu du peuple. Et, nul doute qu'avec son élection au parlement, le peuple nigérien est assuré d'avoir au moins un avocat dont la perspicacité n'aura d'égale que la volonté de servir.

Hama Alpha

Point de presse du DRESS de Maradi

Le Directeur Régional des enseignements secondaire et supérieur de Maradi a animé le mardi 29 septembre 2009 un point de presse relatif aux récentes réformes opérées dans le secteur éducatif. Dans son intervention axées sur deux points, Maman Siradji Moussa a insisté sur les raisons qui ont conduit le MESSRT à engager ces réformes. Il s'agit, concernant le changement des horaires, de créer les conditions nécessaires en vue de répondre aux préoccupations émises par les différents acteurs relativement à la gestion du temps scolaire. Selon lui, en fixant le début des cours à 7 h 30 et la descente à 13 h, cela permettrait aux enseignants d'avoir toute la soirée afin de préparer leurs cours ou de corriger les évaluations et aux élèves d'avoir assez de temps pour réviser leurs leçons.

Quant à la deuxième mesure, notamment celle qui consiste à rompre avec le tronc commun en seconde et à revenir à l'ancien système dans lequel, dès la seconde, l'élève choisit la série pour laquelle il est apte ; elle vise, selon toujours le DRESS de Maradi, à donner plus de chance aux élèves en terme d'adaptation aux séries. Voilà pourquoi il en a appelé à tous les acteurs concernés par la question, de s'engager résolument en vue, d'une part, de l'application effective de ces réformes et d'autre part pour en tirer le maximum d'avantages.

En vue d'ailleurs de mieux expliquer les tenants et les aboutissants de cette réforme, il a initié une série de rencontre avec les acteurs et partenaires de l'école.

Hama Alpha

Orange s'initie à l'escroquerie

Décidemment, dans ce pays, les opérateurs de téléphonie mobile se plaisent à un jeu abject : l'arnaque. L'occasion a été donnée, à l'occasion de la fête de ramadan, aux observateurs et usagers de constater que Zain n'est pas seul à abuser de la crédulité de nos concitoyens, il n'est que le leader. La cadette, celle qui commence petit à petit à gagner la confiance et le marché, Orange Niger, abonde dans le sens de l'escroquerie. En effet, beaucoup de clients ont reçu un message les incitant à recharger, par cartes, afin de recevoir un bonus de 200% et ce, du 19 au 20 septembre à l'occasion de la fête. Mais, quelle ne fut la surprise et sur-

tout la déception de nombre de clients de se rendre compte qu'il ne s'agit que d'une farce, alors là, d'une plaisanterie de très mauvais goût.

Alors, la question qui se pose ici est de savoir s'il est moralement admissible que des compagnies de téléphonie se mettent ainsi à arnaquer les nigériens.

A notre humble avis, les choses doivent changer. On doit un minimum de respect et de politesse à la clientèle et surtout éviter de l'humilier.

A bon entendeur...salut !!!

Hassane Adamou Amadou

Maradi dispose désormais d'un cabinet d'assistance juridique et judiciaire

Dans le cadre de la coopération judiciaire entre la République du Niger et l'Union Européenne, les régions de Zinder et de Maradi bénéficient chacune d'un cabinet d'assistance juridique et judiciaire gratuite.

Officiellement installé le 6 mai 2009, le cabinet pilote de Maradi est animé par deux éminents juristes : Maîtres Ibrahim Oumarou et Hassane Amadou transférés au profit des populations de Maradi afin de leur offrir l'assistance juridique et judiciaire dont elles pourraient avoir besoin.

Ainsi, pour tous les problèmes d'ordre juridique et judiciaire, ce cabinet est entièrement à la disposition de l'ensemble des populations. Au départ et ce, conformément à l'esprit du contrat, le cabinet était appelé à apporter cette assistance aux mineurs. Dans ce sens, ils sont les premiers à bénéficier de cette assistance. Ceci est, du reste, une obligation faite à l'Etat de garantir aux mineurs en difficulté un avocat commis d'office pour plaider et défendre leur cause. Dans ce cas, il appartient à l'Etat de trouver une formule pour désintéresser l'avocat par une convention de partenariat.

En dehors des mineurs, le cabinet assiste également les personnes infirmes, les femmes et les démunis. Ainsi, les intéressés doivent se faire établir par les autorités communales dont ils relèvent un certificat d'indigénat et adresser une demande au président du comité local d'assistance juridique et judiciaire qui se trouve être, dans le cas de Maradi, le président du tribunal qui a délégué cette prérogative au vice président du tribunal. Le comité lui-même comprend le président du conseil de la communauté urbaine, les maires des trois communes, la direction de la protection de l'enfant et un représentant par association de défense des droits de l'homme. C'est donc à ce comité que les intéressés adressent leur demande. Le président du tribunal examine la demande et désigne à cet effet un enquêteur en fonction de l'appartenance géographique du demandeur.

Une fois l'enquête bouclée, le comité se réunit afin de déterminer si oui ou non il convient d'accorder l'assistance juridique et judiciaire au demandeur.

Indépendamment de cette assistance juridique et judiciaire, le cabinet offre des consultations juridiques gratuites de manière alternée, une fois par semaine, au grand public et ce, relativement à tous les domaines de l'aspect juridique. Pour en bénéficier, il suffit tout simplement de prendre attache avec le cabinet, sis entre l'école normale de Maradi et le siège du PASOC, chaque samedi à partir de 10 heures. Nul besoin de dire que le recours aux services d'un

avocat est extrêmement important pour tout citoyen en ce sens que l'avocat, au-delà de l'aspect défense, est également un conseiller dans tous les actes de la vie quotidienne. Mieux, l'avocat peut assister tout celui qui en fait la demande et ce, dans toutes affaires nécessitant l'intervention d'un professionnel du droit.

Il faut dire que ce programme, combien salubre pour la population, est prévu pour

prendre fin en juillet 2010, à moins bien sûr qu'il n'y ait une prorogation exceptionnelle.

Dés lors, il appartiendra à la population de Maradi d'en tirer tous les avantages et, pourquoi pas, de demander aux décideurs de prendre attache avec l'Union Européenne en vue d'une prolongation ou même d'une pérennisation de ce programme.

La rédaction

Gratuité des soins : une école de politique sociale

Au nombre des intuitions politiques géniales du Président Tandja figure en bonne place l'opération dite de gratuité des soins pour les femmes et les enfants de 0 à 5 ans. Le caractère hautement social de cette initiative n'est plus à démontrer dans la mesure où le soulagement des parents résume à lui seul et très éloquemment les avantages de cette opération qui bouleverse quelque peu l'ordre de préséance dans les relations Nord-Sud. En effet, nous autres pays du Sud, sommes trop souvent habitués à copier, voire même à plagier maladroitement les autres au point où finalement nous importons presque tout, même souvent ce qui est nuisible. Ainsi le mimétisme était-il devenu depuis les indépendances la chose d'Afrique la mieux partagée. Nous importions tout, du bonnet aux idées en dessous, de la culotte à la démarche.

Mais il fallait bien que cela change un jour ou l'autre. C'est pourquoi, depuis la projection de la fiction ingénieuse intitulée « Africa Paradis : et si l'immigration changeait de camp ? », notre continent ne semble plus marquer le pas dans le domaine de l'invention des politiques sociales, lui qui jadis était considéré comme le dernier wagon du train de l'histoire universelle, un wagon qui déraile trop souvent.

Et sur ce plan, notre pays semble nettement en avance depuis la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et celle du Développement Accéléré par le gouvernement de Hama Amadou, et surtout du programme spécial. C'est ainsi que dans le cadre de ce programme, le Président de la République a initié la gratuité des soins au profit des femmes et des enfants âgés

de 0 à 5 ans. Quel soulagement, surtout quand on sait plus de la moitié du revenu des pères de familles servait justement à couvrir les dépenses de santé de « Bébé et maman ». Comme il fallait s'y attendre, cette politique n'a pas manqué d'inspirer les grandes puissances en proie aux dégâts collatéraux de la crise économique.

Mais qui aurait pensé que le Niger allait inspirer sur quelque plan que ce soit ces grandes puissances qui dominent ce monde et qui prétendent à tort ou à raison qu'elles possèdent le monopole de la vérité? Pourtant, c'est désormais chose faite. En effet, la nouvelle politique sanitaire très contestée de Barack Hussein Obama que les européens se hâtent de plagier dans tous les sens n'est en réalité que la version occidentalisation du programme spécial, dans son volet gratuité des soins. Ceci témoigne donc de sa justesse et de son caractère hautement salubre en dépit du cri de certaines sirènes trempées comme dans de l'acide sulfurique.

Seulement, ils sont nombreux les nigériens qui estiment que le cap des enfants de zéro à 5 ans et des femmes enceintes doit être dépassé et que cette gratuité soit élargie à d'autres catégories sociales, notamment les adultes démunis. Il s'agit plus précisément de ceux n'ayant aucun revenu ou dont le revenu est trop faible car ils sont légion nos frères et sœurs dont la maladie s'aggrave non pas du fait d'une défaillance du système de défense organique, mais tout simplement du fait de l'angoisse qui les envahit dès qu'il s'agit de se rendre dans les formations sanitaires où le coût des produits conjugué au mauvais accueil dont

seuls certains éléments du personnel de santé ont le secret sont tels qu'ils sont en mesure de démoraliser même les plus tenaces. Certes, le Président Tandja avait récemment pris des mesures allant dans le sens d'alléger la souffrance des nigériens en matière de prestations sanitaires, mais il faut reconnaître que beaucoup peut encore être fait dans ce secteur hautement sensible. Il faudrait, bien sûr, prendre les dispositions idoines pour éviter que les spécialistes de la tricherie s'immiscent dans l'opération.

Ces mesures sont d'autant plus nécessaires que :

1-D'abord, la cible de l'action, pour l'heure actuelle, ce sont les plus démunis en attendant, soit que l'Etat soit en mesure d'assurer la gratuité à tous, soit que le pouvoir d'achat de chaque nigérien puisse lui permettre de se passer de toute assistance. Dans tous les cas, la protection sociale est un droit sacré des citoyens.

2-Ensuite, elles permettront de contre-carrer tous les éventuels saboteurs.

Et, dans ce sens, Nietzsche a vu juste en affirmant que l'esprit du ressentiment prend toujours en aversion l'esprit créateur, celui qui invente. Incapable de s'élever, cet esprit de vengeance s'efforce de tirer par le bas tous ceux qui tentent de prendre de la hauteur, de sortir du lot. Mais peine perdue, car un tel esprit n'est pas seulement en désaccord avec les créateurs, il est surtout en désaccord avec lui-même : il est incapable de fructifier les ressorts de la volonté créatrice, apanage des âmes nobles.

Garba Boureyma



ENIPROM *The confort zone*

Entreprise Nigérienne pour la Production de Mousse

ETS ELH. OUMAROU LAOUALI DIT GAGO ET FILS



R.C. 27 / 98 - VA 328 143 - N.I.F. 2548 - MARADI - B.P. 190 - TEL. 20.410.843 / 20.410.844 - FAX 20.410.843 - 20.410.073
 et 20.411.093 - AGENCE A NIAMEY - RUE DES SAPEURS POMPIERS - B.P. 12627 - TEL/FAX : 20.74.02.49
 AGENCE A DOSSO - RUE DES MANGUIERS - B.P. 177 - TEL/FAX 20.650.265